

**OBJET :** Autorisation de signature de la convention annuelle 2026 de partenariat avec l'Association Graine d'Odysées et versement de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite loi Climat et Résilience soutenant une alimentation saine et durable,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 18 octobre 2018 portant engagements dans le cadre de la COP21 locale,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial adopté par la Métropole Rouen Normandie le 16 décembre 2019,

Vu le Plan Alimentaire Territorial adopté de la Métropole Rouen Normandie le 16 décembre 2019 avec sa mise en œuvre 2023-2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 10 mars 2022 approuvant le programme d'actions « Sotteville engagée » 2022-2025 en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire sottevillais ;

Vu la délibération n°2023-189 du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023 portant signature de la convention pluriannuelle 2024-2026 de partenariat avec l'Association Graines d'Odysées ;

Considérant :

- la volonté de la commune de développer une agriculture urbaine de proximité,
- la création d'un nouveau réseau d'Eco-Jardiniers sottevillais depuis septembre 2024,
- la signature de la convention-cadre pluriannuelle 2024-2026 entre la Ville et l'association Graines d'Odysées,
- que les objectifs sont d'informer, sensibiliser sur les impacts environnementaux, économiques et sanitaires de l'alimentation durable et l'aménagement de certaines zones de la Ville en vergers partagés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'application annuelle 2026 ;
- D'attribuer à l'association Graine d'Odysées une subvention de 4 000€ pour l'année 2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.**

Le registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

## NOTE EXPLICATIVE N°08

**OBJET :** Autorisation de signature de la convention annuelle 2026 de partenariat avec l'Association Graine d'Odysées et versement de subvention

Par sa politique « Sotteville Engagée » la ville de Sotteville-lès-Rouen mène une politique de développement durable ambitieuse en étant actrice de la transition écologique.

Depuis la signature des accords de Rouen le 29 novembre 2018, la Ville a poursuivi sa politique d'amélioration continue en s'engageant dans un processus de labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique (anciennement Cit'ergie). Elle a approuvé le 10 mars 2022 son programme d'actions 2022-2025 en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire. Un volet de ce programme a pour thématique la création de jardins et vergers partagés, la création d'un réseau de jardiniers, l'accompagnement de particuliers dans leurs projets de nature en ville, le soutien des projets de jardin pédagogique au sein des écoles.

Concernant la Nature en ville, la Ville s'est emparée pleinement de cette thématique notamment par l'intégration de produits locaux et bio dans le nouveau marché d'approvisionnement de la cuisine centrale en 2021. En parallèle, des jardins partagés ont vu le jour portés par des collectifs d'habitants et soutenus par la Ville (Jardin Fantine, Jardins partagés des Maisons citoyennes, jardinières Armand Carrel, potagers dans les écoles Buisson et Rostand) et un réseau d'éco-jardiniers a été créé en septembre 2024.

Bilan des actions réalisées en 2025 et programmée début 2026 :

- 6 animations sur l'alimentation durable auprès des enfants des centres de loisirs
- Un stand de sensibilisation à l'alimentation durable en septembre 2025 à Terracité
- Une conférence à la Maison pour Tous en février 2026
- Un chantier participatif de plantations dans le Bois de la Garenne avec les écoles

Il est proposé la reconduction de ce partenariat par une convention annuelle 2026 portant sur les enjeux Nature en Ville avec :

- Des animations à destination des écoles primaires sur l'alimentation durable et le jardinage
- Des formations à destination des agents municipaux en lie avec les enfants sur l'éducation au goût et le gaspillage alimentaire
- Un ciné-débat portant sur les intérêts l'agriculture et l'alimentation raisonnée
- Des temps de sensibilisation « grand public » avec des outils pédagogiques et ludiques

La convention ci-jointe fixe les modalités d'accompagnement de la Ville dans les missions de Graine d'Odysées, à travers l'attribution d'une subvention à hauteur de 4 000€ pour l'année 2026.